

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Élection complémentaire de deux assesseurs à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal – Législature 2018-2024

(1^{er}-2^e tour)

1. Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 (LGC) et les articles 23, 23a et 68 de la loi d'organisation judiciaire du 12 décembre 1979 (LOJV) consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public (CDAP) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution du canton de Vaud (Cst-VD), est chargée de préavisier l'élection des juges cantonaux (article 131 de cette dernière) ainsi que celle des assesseurs de la CDAP.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire de deux assesseurs à la CDAP pour la durée restante de la législature 2018-2024, soit jusqu'au 31 décembre 2024. Cette élection fait suite à la démission de Messieurs Raymond Durussel, qui a atteint la limite d'âge de 75 ans (article 23, alinéa 3 de la LOJV), et à celle de Gilles Grosjean Giraud.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le 24 janvier 2024, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivant-e-s : Mesdames Carole Dubois, Sabine Glauser Krug, Graziella Schaller ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Nicolas Bolay (Président), Alexandre Démétriadès et Jean-Marc Udriot. Étaient excusées pour cette séance : Mesdames Mathilde Marendaz et Muriel Thalman (Vice-présidente).

3. Travaux préparatoires

À la suite de ces deux démissions d'assesseurs annoncées durant l'été 2023, la commission a pris contact avec le Secrétariat de l'Ordre judiciaire vaudois (SOJV) pour communiquer les deux profils professionnels recherchés. Sur cette base, les postes suivants ont été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO) :

- Un-e ingénieur-e-géomètre
- Un-e architecte-urbaniste

L'annonce a été publiée le mardi 17 octobre 2023 dans la FAO. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le mercredi 15 novembre 2023, huit personnes avaient déposé leur dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation. Leurs dossiers de candidatures ont été transmis au Conseil de la magistrature pour que celui-ci préavisie en application de l'article 156, alinéa 4 de la LGC.

En effet, en application des articles 25, alinéa 3, et 46 de la loi sur le Conseil de la magistrature du 31 mai 2022 (LCMag), le Conseil de la magistrature émet des préavis à l'intention du Grand Conseil sur les candidatures aux postes d'assesseurs de la Cour des assurances sociales (CASSO) et de la CDAP. Il vérifie les conditions d'éligibilité des candidats puis évalue leur formation, leur expérience professionnelle, leurs connaissances juridiques et techniques ainsi que leurs qualités personnelles. Il auditionne les candidats puis émet un préavis motivé, qu'il communique aux candidats intéressés. Le Conseil de la magistrature transmet les dossiers de candidatures accompagnés de son préavis à la Commission de présentation, qui poursuit le processus de recrutement conformément à la LGC. À la demande de cette dernière, une délégation du Conseil de la magistrature peut être présente lorsqu'elle procède à la seconde audition des candidats.

4. Délibérations et préavis du Conseil de la magistrature

Après examen des huit dossiers reçus, le Conseil de la magistrature a décidé d'auditionner quatre candidats sur les huit qui se sont présentés. Il a notamment écarté les dossiers des candidats qui ne correspondaient pas aux profils recherchés d'ingénieur-géomètre ou d'architecte-urbaniste ainsi que ceux qui ont déjà atteint l'âge de soixante-cinq ans ou en étant proches. Même si les assesseurs ont le droit d'exercer jusqu'à l'âge de septante-cinq ans révolus, cet organe convient qu'il ne faut pas élire de nouveaux assesseurs qui ont déjà atteint l'âge de la retraite ou qui en sont proches ; il souhaite privilégier les candidats encore actifs dans le monde professionnel.

Le Conseil de la magistrature a mis sur pied une délégation pour auditionner ces quatre candidats. Elle était composée de Monsieur Alex Dépraz, Président du Conseil de la magistrature, Madame Aline Bonard et Monsieur Philippe Conus. Ils étaient assistés de Madame Pascale Berseth, secrétaire juridique de cet organe. Elle s'est réunie le 8 décembre 2023 et a transmis son compte-rendu, une semaine plus tard, à l'ensemble du Conseil de la magistrature le 15 décembre 2023.

À l'issue des auditions et de la séance avec le Conseil de la magistrature, ce dernier a communiqué le contenu du préavis par courriel en date du 15 décembre 2023. Sur les huit personnes ayant déposé leur candidature auprès de la Commission de présentation, six l'ont alors retiré.

Toutefois, en date du 27 décembre 2023, l'un des deux candidats préavisés positivement pour le poste d'ingénieur-géomètre a annoncé simultanément au Secrétariat général du Grand Conseil et au Conseil de la magistrature le retrait de sa candidature en raison de nouveaux engagements professionnels survenus depuis son audition du 8 décembre 2023. Tant la commission que le conseil ont pris acte de ce retrait. Le Conseil de la magistrature a donc décidé de préavisé positivement un autre candidat, qui a confirmé son intérêt pour ce poste, et a transmis un rapport complémentaire en ce sens à la Commission de présentation le 18 janvier 2024.

Pour le poste d'assesseur avec le profil d'ingénieur-géomètre, le Conseil de la magistrature note que le candidat a montré une excellente vision du rôle d'assesseur pour la CDAP et un intérêt allant au-delà de son domaine de compétences techniques pour les questions d'aménagement du territoire et de police des constructions. C'est une personnalité qui sera à même de participer collégialement aux décisions de la cour. Enfin, il est conscient des devoirs particuliers liés à l'accomplissement de cette fonction.

Pour le poste d'assesseur avec le profil d'architecte-urbaniste, le Conseil de la magistrature note que le candidat a montré durant son audition une bonne connaissance des enjeux auxquels sera confrontée la CDAP ces prochains temps, notamment en lien avec la révision des Plans d'affectation communaux (PACom). Ses connaissances seront d'une grande utilité à la cour, afin de traiter des dossiers complexes. Ce candidat s'est dit ouvert à la recherche de solutions consensuelles. Il répond donc aux qualités personnelles et professionnelles recherchées pour ce poste et a la disponibilité requise pour cette fonction.

En conclusion, le Conseil de la magistrature préavisé positivement, à l'unanimité de ses membres, les deux candidatures présentées à l'élection par le Grand Conseil en qualité d'assesseurs à la CDAP du Tribunal cantonal (TC) pour la durée restante de la législature 2018 -2024, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

5. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

Après avoir pris connaissance du rapport et du rapport complémentaire du Conseil de la magistrature envoyé à la Commission de présentation en date du 21 décembre 2023 et du 18 janvier 2024, les membres de cette dernière ont procédé à la seconde audition des deux candidats en lice le 24 janvier 2024. Elle a analysé leurs motivations et leurs connaissances de l'environnement de la justice vaudoise. Leurs auditions ont duré quinze minutes.

Pour établir son préavis définitif à l'intention du Grand Conseil, la commission a retenu les deux critères suivants.

Un 1^{er} critère concerne les aptitudes des candidats. Celles-ci sont de deux ordres : les qualifications (juridiques ou techniques) et l'expérience.

Pour le poste d'ingénieur-géomètre, le candidat possède un baccalauréat universitaire d'une Haute école spécialisée (HES) en géomatique et en génie civil, d'une maîtrise universitaire en ingénierie du territoire et d'un brevet fédéral de géomètre. Depuis 2010, il travaille pour un bureau d'études à Orbe dont il est

administrateur depuis 2019. Il dispose également d'une importante expérience professionnelle. En effet, il a œuvré dans de nombreux projets routiers ou de mensuration officielle.

Pour le poste d'architecte-urbaniste, le candidat possède une licence en géologie, d'un diplôme d'études supérieures (D.E.S) en Sciences naturelles de l'environnement, en Urbanisme et Aménagement du territoire et en Développement urbain durable et gouvernance. Il a créé son bureau en 1995 dans lequel il travaille toujours aujourd'hui et dont il est associé-gérant. Il a également été conseiller communal à Nyon durant une quinzaine d'années et a été le rapporteur de la commission au moment de l'examen du nouveau plan d'affectation de cette commune.

Un 2^e critère concerne les incompatibilités éventuelles : il n'y en a pas. Après un examen formel des dossiers des deux candidats, ceux-ci sont de nationalité suisse et sont domiciliés dans le canton de Vaud. Ils ont l'exercice des droits civils et ont présenté un casier judiciaire vierge ; ils répondent donc aux exigences formelles posées par l'article 16, alinéas 1 et 2 de la LOJV. Ces deux personnes ont aussi fourni un extrait du registre des poursuites et ne font pas l'objet de poursuite ni d'acte de défaut de biens. Enfin, il n'a pas été relevé de motif d'incompatibilité au regard des articles 18 et 18a de la LOJV, ni d'activité qui contreviendrait aux articles 19 et 20 de la LOJV.

En conclusion, la commission a décidé de formuler, à l'unanimité de ses membres présents, un préavis positif sur les candidatures de :

- **Monsieur Florent Lombardet (profil d'ingénieur-géomètre)**

- **Monsieur David Prudente (profil d'architecte-urbaniste)**

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité de ses membres, les candidatures de Florent Lombardet et David Prudente aux postes d'assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2024 soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Les dossiers des candidats sont à disposition des députées et des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Genolier, le 18 février 2024.

Le Président-rapporteur :
(signé) Nicolas Bolay